

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DOUZE MAI DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 12 mai

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE,

Stéfania FLORY, Geneviève GARNIER, Sylvie JERDON, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Murielle PERRIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Renée TORRES, et Messieurs, Eric BESSEY, Jean-Marc CHAPPAZ, Jean-Claude CORBIN, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jacques MEILHON, Hugues JEANTET, Mario SCARNA.

Pouvoirs : Patrick BOUVET donne pouvoir à Jacques FORAT, Eliane BERTIN donne pouvoir à Jacques MEILHON, Bernard GUY donne pouvoir à Hugues JEANTET, Chantal VARAGNAT donne pouvoir à Renée TORRES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéfania FLORY

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 24

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 4

NOMBRE DE CONSEILLER ABSENT Non représenté : 1

CONVOCATION EN DATE : 04 mai 2017

DATE D'AFFICHAGE : 16/05/2017

OBJET : Autorisation générale de négociation et de souscription d'un emprunt de 3 000 000€

----- N°2017/53

Vu la délibération n° 2017-24 adoptant le BP 2017,

Vu la délibération n°2014/29 en date du 10 avril 2014, relatives aux délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant les besoins de financement pour les années 2017 et 2018 , il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire un emprunt d'un montant total de 3 000 000,00 euros auprès d'un établissement bancaire, afin de pallier aux dits besoins de financement.

Le Conseil Municipal, après avoir été informé et en avoir délibéré,

Après avoir entendu l'exposé sur l'objet susvisé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **Autorise** Monsieur le Maire à négocier les conditions financières du prêt avec l'établissement bancaire, et l'autorise à signer le contrat de prêt correspondant pour le financement des dépenses d'investissement inscrites au budget principal de 2017 et pour 2018.

Il est invité à souscrire un Contrat de Prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du Prêt sont les suivantes :

- Montant maximum du prêt : 3 000 000 €
- Durée : 20 ans

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, Le Maire

